



No de résolution
ou annotation

25^E SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 29 août 2023, à 19 h, au centre administratif, situé au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Marie-Ève Dufour.

À LAQUELLE ILS SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Eve Dufour, présidente
M^{me} Fanny Fournier, vice-présidente
M. Rafik Bourennani, membre du conseil d'administration
M^{me} Michelle Bourque, membre du conseil d'administration
M^{me} Sandra Godmer, membre du conseil d'administration
M. Sylvain Houle, membre du conseil d'administration
M^{me} Geneviève Larche, membre du conseil d'administration
M^{me} Christine Lefebvre, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration
M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration
M. Maurice Veillet, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M. Mathieu Ouellet, participant sans droit de vote
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

SONT EXCUSÉS :

M^{me} Roxanne Bilodeau, membre du conseil d'administration
M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration

INVITÉS

M^{me} Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières
M^{me} Josée Ferron, directrice, Service des ressources humaines
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques et du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport
M^{me} Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives
M^{me} Caroline Neveu, coordonnatrice en communications

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.
Elle profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du conseil.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre :

1. **Vérification du quorum et ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Questions du public**
4. **Ordre du jour de consentement**
 - 4.1 Adoption - Procès-verbal de la séance du 20 juin 2023
 - 4.2 Adoption – Procès-verbal de l'ajournement du 27 juin 2023
 - 4.3 Attestation de conformité
 - 4.4 Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie
 - 4.4.1 Dépôt - Déclaration et engagement
 - 4.4.2 Dépôt - Déclaration d'intérêt (*sous pli confidentiel*)



5. **Vice-présidence et comités**
 - 5.1 Élection à la vice-présidence
 - 5.2 Désignation - Comité de gouvernance et d'éthique
 - 5.3 Désignation - Comité de vérification
 - 5.4 Désignation - Comité des ressources humaines
 - 5.4.1 Désignation - Comité de suivi de la direction générale
 - 5.5 Désignation - Comité des ressources matérielles et informatiques
 - 5.6 Désignation - Comité consultatif de transport
6. **Points en lien avec la mission**
 - 6.1 Rapport de la direction générale
 - 6.2 Suivi – plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - 6.3 Suivi – soutien pédagogique estival
7. **Rapport des comités et décisions/suivis afférents**
 - 7.1 **Rapport du comité des ressources humaines**
 - 7.1.1 Rapport de la présidence
 - 7.1.2 Adoption – Désignation de membres du conseil aux comités de sélection 23-24
 - 7.1.3 Information - Bilan des embauches
 - 7.2 **Rapport du comité de vérification**
 - 7.2.1 Rapport de la présidence
 - 7.2.2 Adoption – Budget 2023-2024
 - 7.2.3 Adoption – Régime d'emprunt par marge de crédit
 - 7.3 **Rapport du comité de gouvernance et d'éthique**
 - 7.3.1 Rapport de la présidence
 - 7.3.2 Information – Postes vacants au conseil d'administration
 - 7.3.3 Information – Processus de gestion des plaintes
 - 7.4 **Rapport du comité des ressources matérielles et informatiques**
 - 7.4.1 Rapport de la présidence
 - 7.4.2 Adoption - Entente d'utilisation d'espaces Club Kinsmen /Ville /CSSOB
 - 7.4.3 Adoption – Entente entre le CAAVD et le CSSOB
 - 7.4.4 Information – Préparation des immeubles pour la rentrée
8. **Autres points de décision et d'information**
 - 8.1 Huis clos
 - 8.2 Retour aux délibérations publiques
 - 8.3 Adoption – Désignation de la direction générale adjointe à temps partiel
 - 8.4 Information – Mandat du comité d'évaluation de la direction générale
9. **Questions diverses**
10. **Levée de la séance**

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.

CA_084-23-24

Adoption - procès-verbal de la séance du 20 juin 2023

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2023 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

25^E SÉANCE

CA_085-23-24

Adoption - procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 juin 2023

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 juin 2023 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée

Attestation de conformité

Le directeur général dépose une attestation de conformité confirmant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois respecte ses obligations légales.

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie

Déclaration d'engagement

Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, atteste que, conformément à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, Mmes Bourque et Fournier et MM. Bourennani, Houle et Veillet ont déposé une déclaration à l'effet qu'ils connaissent et comprennent les normes d'éthique et de déontologie qui leur sont applicables.

Déclaration d'intérêt

Mme Legault atteste que conformément à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, Mmes Bourque, Fournier, Godmer et Larche ainsi que MM. Bourennani, Houle, Murphy, Rouillard et Veillet ont produit une déclaration de leurs intérêts personnels, déposée sous pli confidentiel.

VICE-PRÉSIDENTE ET COMITÉS

CA_086-23-24

Désignation de la vice-présidente du conseil

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit nommer un vice-président ou une vice-présidente;

CONSIDÉRANT le processus de nomination et son résultat présentés en annexe au présent procès-verbal;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE Mme Fanny Fournier soit nommée vice-présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois pour la durée de son mandat.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

25^E SÉANCE

CA_087-23-24

Désignation au comité de gouvernance et d'éthique

CONSIDÉRANT la résolution CA_004-22-23 adoptée lors de la séance du 30 août 2022 et confirmant la composition du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat d'un membre du comité correspond à la durée de son mandat d'administrateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler deux postes au sein du comité.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE confirmer la désignation des personnes suivantes au comité de gouvernance et d'éthique :

- Mme Geneviève Larche
- Mme Michelle Bourque
- M. Maurice Veillet

Adoptée

CA_088-23-24

Désignation au comité de vérification

CONSIDÉRANT la résolution CA_005-22-23 adoptée lors de la séance du 30 août 2022 confirmant la composition du comité de vérification;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat d'un membre du comité correspond à la durée de son mandat d'administrateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un poste au sein du comité.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE confirmer la désignation des personnes suivantes au comité de vérification :

- Mme Sandra Godmer
- M. Mathieu Ouellet

Adoptée

CA_089-23-24

Désignation au comité des ressources humaines

CONSIDÉRANT la résolution CA_006-22-23 adoptée lors de la séance du 30 août 2022 confirmant la composition du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat d'un membre du comité correspond à la durée de son mandat d'administrateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un poste au sein du comité.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

25^E SÉANCE

DE confirmer la désignation des personnes suivantes au comité des ressources humaines :

- Mme Roxanne Bilodeau
- Mme Fanny Fournier
- M. Antony Rouillard

Adoptée

CA_090-23-24

Désignation au comité de suivi de la direction générale

CONSIDÉRANT la résolution CA_007-22-23 adoptée lors de la séance du 30 août 2022 confirmant la composition du comité d'évaluation de la direction générale;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat d'un membre du comité est d'un an;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la dénomination et la composition de ce comité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le comité d'évaluation de la direction générale soit dorénavant dénommé comité de suivi de la direction générale;

QUE le comité soit composé de la présidence, de la vice-présidence et d'un membre du conseil d'administration désigné parmi les membres représentant des parents et les membres représentant de la communauté;

DE confirmer la désignation des personnes suivantes au comité de suivi de la direction générale :

- Mme Marie-Eve Dufour, présidente
- Mme Fanny Fournier, vice-présidente
- M. Rafik Bourennani

Adoptée

CA_091-23-24

Désignation au comité des ressources matérielles et informatiques

CONSIDÉRANT la résolution CA_008-22-23 adoptée lors de la séance du 30 août 2022 confirmant la composition du comité des ressources matérielles et informatiques;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat d'un membre du comité correspond à la durée de son mandat d'administrateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler une vacance à ce comité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE ce comité soit composé de deux membres du conseil d'administration, désignés celui-ci, et du membre du personnel d'encadrement désigné en vertu de l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique;



No de résolution
ou annotation

25^E SÉANCE

DE confirmer la désignation des personnes suivantes au comité des ressources matérielles et informatiques :

- M. Sylvain Houle
- M. Francis Murphy
- M. Mathieu Ouellet

Adoptée

CA_092-23-24

Désignation au comité consultatif de transport

CONSIDÉRANT l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'un centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport;

CONSIDÉRANT que l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves prévoit que deux administrateurs peuvent être membres de ce comité;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat d'un membre du comité est d'un an;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE NOMMER M. Éric Lunam à titre de membres du comité consultatif du transport.

DE désigner le second membre du conseil d'administration lors d'une prochaine séance.

Adoptée

POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION

Rapport de la direction générale

M. Jean-François Pressé, directeur général, dépose son rapport. La présentation a été modifiée afin que celui-ci soit directement en lien avec le nouveau Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire.

Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

M. Jean-François Pressé, directeur général, indique que le lancement du PEVR sera effectué lors de la séance du conseil du 17 octobre prochain à la suite de son approbation par le ministre de l'Éducation et de son entrée en vigueur le 5 septembre prochain.

Il mentionne que le comité d'engagement pour la réussite éducative (CERÉ) demeure en fonction et effectuera le suivi du PEVR.



No de résolution
ou annotation

25^E SÉANCE

Suivi – soutien pédagogique estival

Mme Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives, informe le conseil des initiatives mises en place par le Centre de services scolaire au cours de l'été.

L'offre de services estivale pour les cours d'été a été bonifiée pour nos élèves du secondaire et nous avons réalisé deux projets pilotes de camps pédagogiques pour des élèves du primaire. La formation générale des adultes a aussi réalisé des projets pour favoriser la réussite de leurs élèves.

La présidente demande une suspension de la séance afin de prendre une courte pause. Il est 20 h 24.

Le quorum étant constaté, la séance reprend à 20 h 36.

RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Rapport de la présidence du comité

En l'absence de Mme Bilodeau, M. Rouillard fait rapport des sujets abordés lors de la rencontre tenue avant la séance. Les sujets seront abordés lors des points subséquents.

CA_093-23-24

Désignation de membres du conseil aux comités de sélection 2023-2024

CONSIDÉRANT qu'en certaines circonstances, un comité de sélection doit être formé afin de procéder à l'attribution d'un poste de gestionnaire ou de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT que la *Politique concernant la dotation du personnel* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois prévoit la composition du comité de sélection en fonction du type de poste à pourvoir;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire souhaite que le processus de sélection soit le plus efficient possible;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les membres du conseil suivants soient désignés pour agir à titre de membre de comité de sélection prévu à la *Politique concernant la dotation du personnel* en fonction de leurs disponibilités:

- Mme Marie-Eve Dufour
- M. Rafik Bourennani
- Mme Fanny Fournier
- Mme Sandra Godmer
- M. Antony Rouillard
- M. Maurice Veillet

Adoptée



No de résolution
ou annotation

25^E SÉANCE

BILAN DES EMBAUCHES

Mme Josée Ferron, directrice du Service des ressources humaines, explique d'abord le fonctionnement des séances d'affectation et présente le bilan des embauches en prévision de l'année scolaire 2023-2024. Elle précise que nous avons encore quelques postes à combler particulièrement dans nos services de garde.

Elle précise que le pourcentage de personnel non légalement est de 10 %, alors qu'il était de 8 % l'an dernier.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Rapport de la présidence du comité

Mme Godmer fait rapport des sujets abordés lors de la rencontre tenue avant la séance. Ceux-ci seront abordés lors des points subséquents.

CA_094-23-24

Adoption du budget 2023-2024

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 2 993 949 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 14 942 817 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 37 263 577 \$;
- un nombre de 13 777 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- le taux de 0,0973\$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité,

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 111 991 927 \$ et des dépenses de 114 985 876 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

CA_095-23-24

25^E SÉANCE

**INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS PERMETTANT D'EFFECTUER DES
EMPRUNTS PAR MARGE DE CRÉDIT**

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et en établir les caractéristiques et limites;

CONSIDÉRANT que, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour emprunter, ce régime d'emprunts permettra à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, (les « Projets »);

CONSIDÉRANT que le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre, pour chacun des Projets, par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière;

CONSIDÉRANT que les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec sont financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

CONSIDÉRANT que le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), est initié par cette dernière et, à la demande de la SQI, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les caractéristiques et les limites;

CONSIDÉRANT que, conformément au premier alinéa de l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT que, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité,

1. QUE, sous réserve des autorisations requises du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
2. QUE ce régime d'emprunts permette à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec,



No de résolution
ou annotation

25^E SÉANCE

incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, (les « Projets »), selon les caractéristiques et les limites suivantes :

- a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies ou de convention de marge de crédit à conclure;
 - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit, pour chaque Projet, ne devra, en aucun temps, excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre par le ministre de l'Éducation.
3. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 2c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour chacun des Projets;
 4. QUE les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 5. QUE le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), soit, à la demande de cette dernière, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;
 6. QUE, conformément à la convention de marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les Projets sous la responsabilité de la SQI, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
 7. QUE le directeur général, la directrice du Service des ressources financières ou le directeur du Service des ressources matérielles de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification à cette convention non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
 8. QU'en plus des dirigeants autorisés au paragraphe précédent, le coordonnateur du Service des ressources financières de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;
 9. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

Adoptée



COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Rapport de la présidence du comité

Mme Geneviève Larche, présidente du comité, informe le conseil que le comité n'a pas tenu de rencontres n'ayant pas de sujets particuliers à aborder avant la séance.

Information – Postes vacants au conseil d'administration

Mme Geneviève Larche informe le conseil de la démission de Mme Julie Landry-Savard. Le processus de désignation pour combler cette vacance pourra être effectué après la formation des conseils d'établissements.

Elle rappelle que le processus de désignation pour le poste de membre de la communauté vacant est en cours (la période de dépôt des candidatures se termine le 14 septembre prochain.)

Information – Procédure de gestion des plaintes

Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, présente la procédure de gestion des plaintes entrée en vigueur le 28 août 2023.

COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

Rapport de la présidence du comité

En l'absence de M. Murphy, Mathieu Ouellet, informe le conseil des sujets abordés par le comité. Ceux-ci seront traités lors des points subséquents.

CA_096-23-24

Entente de location d'espaces pour la tenue du Salon Kinsmen

CONSIDÉRANT la demande du Club Kinsmen de louer des plateaux, espaces et locaux situés au Centre Multisport Fournier et à la Polyvalente Le Carrefour pour y tenir son salon annuel;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la Ville de Val-d'Or et le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois de contribuer à la réalisation de cet événement d'envergure dans notre communauté;

CONSIDÉRANT le projet d'entente entre le Club Kinsmen, la Ville de Val-d'Or et le Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité des ressources matérielles et informatiques.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité,

DE MANDATER le directeur général à signer l'*Entente de location de plateaux sportifs, d'espaces et de locaux pour la tenue du Salon Kinsmen*.

Adoptée

No de résolution
ou annotation

25^E SÉANCE

CA_097-23-24

Entente d'aménagement temporaire et de servitude avec le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

CONSIDÉRANT les travaux de rénovations et d'agrandissement du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD);

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois est propriétaire d'un terrain limitrophe au terrain du CAAVD;

CONSIDÉRANT que le CAAVD doit obtenir l'autorisation préalable du Centre de services scolaire afin de réaliser certains des aménagements prévus;

CONSIDÉRANT que ce projet d'agrandissement est positif pour l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT le peu d'impacts pour le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité des ressources matérielles et informatiques.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité,

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois l'entente avec le CAAVD ainsi que tout document ou acte utile et nécessaire afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée

Information – Préparation des immeubles pour la rentrée

M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques et Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport fait un suivi des travaux encore en cours dans nos établissements. Les projets respectent les échéanciers prévus et les nouvelles classes sont prêtes à accueillir les élèves. Il souligne aussi le travail de l'équipe du Service des ressources informatiques qui a installé plus de 50 écrans interactifs et remis en état plus de 1 000 ordinateurs au cours de l'été.

Au niveau du transport scolaire, il mentionne que nous vivons certains défis en raison de la pénurie de main-d'œuvre. Nous travaillons avec nos transporteurs pour trouver des solutions et éviter les bris de services.

AUTRES POINTS DE DÉCISION ET D'INFORMATION

Huis clos

CONSIDÉRANT le caractère nominatif des discussions;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos.

Il est 22 h.



No de résolution
ou annotation

25^E SÉANCE

Retour aux délibérations publiques

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration reprenne les délibérations publiques.

Il est 22 h 20.

CA_098-23-24

Désignation – Direction générale adjointe à temps partiel

CONSIDÉRANT l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par le directeur général;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE Mme Claudie Brière soit nommée direction générale adjointe (à temps partiel) à compter de ce jour pour l'année scolaire 2023-2024.

Adoptée

Information – Mandat du comité de suivi de la direction générale

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, précise le mandat du comité de suivi de la direction générale qui demeurera en actif même si l'évaluation de la direction générale devait être assurée par le ministre de l'Éducation à la suite de l'adoption du projet de loi 23.

Ce comité aura notamment pour mandat de maintenir le lien de proximité entre le conseil et la direction générale et de travailler avec M. Pressé afin d'évaluer si la structure administrative en place répond aux besoins qu'il a exprimés.

QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet n'est ajouté au point Questions diverses.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 24.

Mme Marie-Eve Dufour
Présidente

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale



ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2023

Procédure de nomination de la vice-présidence du conseil d'administration

- Les membres du conseil désignent un président et un secrétaire d'élection. Ces personnes ne doivent pas être éligibles à occuper les postes à pourvoir.
- Le président d'élection reçoit toutes les propositions de candidatures, à tour de rôle, pour chacun des postes. Pour être éligible, un candidat doit siéger au conseil à titre de parent d'un élève.
- Après réception de toutes les mises en candidature pour un poste donné, la période de mises en candidature est close sur proposition à cet effet et adoptée à la majorité des voix des membres ayant droit de vote.
- Le président demande à chaque candidat, dans l'ordre inverse de réception des mises en candidature, s'il accepte sa mise en candidature.
- S'il n'y a qu'une seule candidature, le membre proposé est élu au poste concerné.
- S'il y a plus d'une candidature, un vote est tenu au scrutin secret.
- Chaque candidat, à tour de rôle, disposera d'une période de 5 minutes pour faire valoir sa candidature. La période de vote est ensuite ouverte.
- Pour être élu à un poste, un candidat doit recevoir la majorité des voix des membres.
- Si plus d'un tour de scrutin est nécessaire, le candidat ayant reçu le moins de voix est éliminé à chaque tour, jusqu'à ce que l'un des candidats reçoive la majorité des voix.
- Le président d'élection déclare élu le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes.
- Après l'élection, le secrétaire d'élection détruit les bulletins de vote virtuels.
- Le conseil d'administration adopte une résolution conformant la nomination.

Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Il EST RÉSOLU sur proposition régulière et à l'unanimité que M. Jean-François Pressé agisse à titre de président d'élection et Mme Nathalie Legault à titre de secrétaire d'élection.

Adoptée

Nomination de la vice-présidence du conseil d'administration

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature :

Candidature proposée	Proposeur
Rafik Bourennani	Éric Lunam
Fanny Fournier	Maurice Veillet

Mme Marie-Eve Dufour propose la fermeture de la période de candidature.

- Mme Fournier accepte sa mise en candidature.
- M. Bourennani refuse la mise en candidature

Le président d'élection confirme qu'il n'y a pas lieu de tenir de scrutin et déclare Mme Fanny Fournier élue au poste de vice-présidente.